821 (2007-2008) — N° 13

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

29 SEPTEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution*

AMENDEMENT

proposé par

Mme F. Pary-Mille et Consorts

* Voir Doc. **821** (2007-2008) N[os] 1 à 12.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

AMENDEMENT

À l'article 123, après les mots « Dans l'intitulé », ajouter les mots « et à l'article 2, 2°, alinéa 4, b) ».

JUSTIFICATION

Il s'agit de corriger un oubli du Gouvernement.

F. Pary-Mille

V. Bidoul

Doc. **821** (2007-2008) N° 13.